## Par autorité.

**No. 48.**—ACTE fesant une allocation d'argent, pour l'usage de la compagnie d'artillerie des Américains Naturalisés au Bataillon de Washington, du corps d'artillerie de Baton Rouge, et de celui d'Ibervillois.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que le Trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé et requis de payer sur l'ordre du gouverneur de l'Etat de la Louisiane, la somme de deux mille piastres, affectée par le présent, à la commande et à l'achat de quatre caissons et d'une pièce de six, coulée en bronze pour l'usage de la compagnie d'artillerie dit Américains Natifs, attachée au Bataillon de Washington, première brigade de la milice de la Louisiane.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que le gouverneur n'ordonnera pas le paiement de la somme sus-dite jusqu'à ce qu'il ait reçu avis de l'adjudant général, que les caissons ont été construits et que la pièce de six a été coulée.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que l'acte intitulé "acte pour allouer une certaine somme d'argent à la compagnie d'artillerie de Baton Rouge," approuvé le huit Mars 1841, et par lequel une somme de deux cent cinquante piastres est allouée à la dite compagnie et payable annuellement à la dite compagnie pendant cinq ans, sera remis en vigueur pendant un an, à partir de l'expiration de la dite loi; la dite somme devra être payée de la manière ci-dessus prescrite.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la somme de deux cent cinquante piastres est et demeure par le présent allouée et payable annuellement, pendant deux ans à l'usage de la compagnie d'artillerie d'Est Félicienne, à Clinton, laquelle somme sera payée par le Trésorier de l'Etat sur le mandat du capitaine de la dite compagnie contresigné par l'inspecteur général de l'Etat.

(Sign-é) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 5 Mars 1845.* (Sign-é)
A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

**No. 49.**—ACTE pour autoriser le Trésorier de l'Etat, à payer une certaine somme d'argent à Eloi Duges.

*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation de cet acte, le Trésorier de l'Etat sera autorisé à payer à Eloi Duges de la Paroisse de St. Martin, sur bon propre mandat, la somme de trois cents piastres, sur les fonds disponibles du trésor, cette somme étant la moitié du prix auquel a été estimé un certain esclave nommé Logien, trouvé coupable du crime d'incendie, dans la dite paroisse de St. Martin, le 12 Novembre 1844, et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

(Sign-é) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 6 Mars 1845.*
(Sign-é) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

**No. 50.**—ACTE pour autoriser [illegible] divers actes relatifs à la Cour de Cité de la ville de Lafayette.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la passation de cet acte, la Cour de Cité de la ville de Lafayette, aura juridiction dans toutes les affaires civiles (excepté celles où la validité des titres de propriétés foncières sera en question) dans lesquelles la valeur de l'objet en litige s'élèvera à cinquante piastres, ou n'excédera pas la somme de mille piastres, non compris les intérêts et les frais de cour; et la dite cour aura juridiction, dans tous les procès qui prendront naissance dans la ville de Lafayette, et dans ceux où les défendeurs ne seront point domiciliés dans l'Etat.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que les divers justices de paix établies dans les arrondissemens décrits dans la seconde section d'un acte, ayant pour objet d'étendre la juridiction de la Cour de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, et d'organiser une cour de justice sous le nom de Cour de Cité de la ville de Lafayette, soit et demeure par le présent abolies; qu'il sera nommé deux juges associés pour la Cour de Cité de la ville de Lafayette, (les dits juges devant être nommés selon le mode accoutumé) la dite cour aura juridiction exclusive, dans les limites de la dite ville, telles qu'elles sont déterminées par la première section dudit acte, dans toutes les affaires civiles, lorsque la valeur de l'objet en litige n'excédera pas la somme de cinquante piastres, non compris les intérêts et les frais de cour; et les juges de paix maintenant en exercice remettront au juge de la dite Cour de Cité, les dossiers de toutes les affaires dans lesquelles la valeur de l'objet en litige est au-dessus de cinquante piastres, et aux juges associés les dossiers de toutes les affaires dont le montant est au-dessous de cinq cents piastres.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'appel des jugemens rendus par la dite Cour de Cité, pourra être interjeté, et porté à la Cour de Paroisse, dans tous les procès, dont le montant excédera cinquante piastres, non compris les intérêts et les frais de cour; mais lorsque la valeur de l'objet en litige excédera la somme de trois cents piastres, les procédures seront mises en écrit, et l'appel sera porté directement à la Cour Suprême; les jugemens rendus par les dits juges associés, seront définitifs et sans appel, lorsque la valeur de l'objet en litige (non compris les intérêts et les frais de cour) n'excédera pas vingt piastres, mais au-dessus de cette somme, il y aura appel, à la Cour de Cité de la ville de Lafayette.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que le juge de la dite Cour de Cité, et les dits juges associés, auront le droit de nommer, quand ils le jugeront convenable, des greffiers pour leurs cours respectives, les dits greffiers seront payés, chacun par le juge ou les juges de la cour, qui l'aura nommé, et les dits greffiers ne pourront en aucun cas, exiger des émolumens, et les dits greffiers rempliront les fonctions assignées, et les devoirs imposés par la loi aux greffiers des autres cours de cet Etat, et feront toutes les écritures relatives aux procédures des dites cours.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété &c.*, Que les émolumens alloués actuellement par la loi au greffier de la Cour de Cité de la ville de Lafayette, soit et demeurent par le présent abolis, et les devoirs imposés jusqu'ici au dit greffier, seront à l'avenir remplis par le juge de la dite cour, à moins que le dit juge, ne nomme à ses propres frais un greffier chargé de remplir les dits devoirs, selon le vœu de la quatrième section de cet acte: et la place du greffier de la dite cour, est et demeure par le présent abolie.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que le marshal de ladite cour pourra nommer autant de députés, qu'il jugera convenable de le faire, lesquels députés prêteront le serment voulu pour entrer en exercice; et ledit marshal sera responsable des actes de ses députés, et s'il le juge à propos, il pourra exiger d'eux des cautions, pour sa garantie: *Bien entendu*, que la nomination de ces députés sera sujette à l'approbation de la dite Cour de Cité.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que ladite Cour de Cité, dans sa manière de procéder se conformera aux règles de pratique établie pour la Cour de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans;—et les juges associés se conformeront, pour leurs procédures aux règles de pratique qui gouvernent les juges associés de la cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que dans toutes les affaires portées pardevant la Cour de Cité, le juge aura droit aux émolumens suivans, et il pourra en exiger le paiement d'avance; trois piastres dans tous procès de cinquante à quatre vingt piastres; cinq piastres dans tous procès de quatre vingt à cent piastres; six piastres dans tous procès de cent à trois cents piastres; sept piastres dans tous procès de trois cents à cinq cents piastres; huit piastres dans tous procès de cinq cents à mille piastres; et deux piastres par chaque appel, et les dits juges associés auront droit aux mêmes émolumens que ceux accordés par la loi aux divers juges associés de la Cour de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 9me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'il sera nommé deux juges de paix l'un pour Bouligny, et l'autre pour Carrollton, dans la Paroisse de Jefferson, la juridiction des dits juges de paix ne s'étendra pas à la ville de Lafayette, et s'exercera seulement sur la rive gauche du Mississippi, dans toutes affaires, dont le montant (non compris les intérêts et les frais) n'excédera pas cinquante piastres; il y aura appel des jugemens rendus par les dits juges de paix à la Cour de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, lorsque la somme en litige excédera vingt piastres en sus des intérêts et des frais de cours.

SECT. 10me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toutes lois ou dispositions de lois contraires au présent, sont et demeurent par le présent abrogées.

(Sig-né) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 6 Mars 1845.*
(Sig-né) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

**No. 52.**—ACTE pour amender l'acte d'incorporation de la ville de la Nouvelle-Iberia dans la paroisse de St. Martin.

*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que l'acte d'incorporation de la ville de la Nouvelle-Iberia est et demeure amendé de manière à changer la limite inférieure de ladite ville, laquelle ne sera plus bornée par la ligne inférieure de l'habitation de John F. Miller, (la ci-devant terre Nicholas) mais par la ligne supérieure de la dite habitation.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Si-né) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 5 Mars 1845.*
(Sig-né) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.


### HABILLEMENTS D'ETE.

LES souscrivains viennent d'ouvrir un grand assortiment d'articles d'habillemens d'été composé de Redingottes de merinos fin de mode, habits habillés et à la Bourse, pantalons marines, gilets fantaisie de soie et à choix de drap, habits de gingas de différentes et petites tête, pantalons coutil de mode, pantalons noirs et leger.

En plus—Un grand assortiment de cravates de fantaisie, mouchoirs batiste, bretelles anglais et de l'Inde, chemisettes et gants de fil de Mac &c &c. à vendre par

LOISON & SILVESTRE,
26 fev 26 Chartres.

### CIGARES DE LA HAVANE.

EN débarquement des navires ci-après Matanzas et Habana, contenant environ 2 millions Cigares Impériales, Regalias, Cheques, Tabacos, Bayonesas, Caballeros, Damas, Vegueros, Legitimos, Militar et Principes, des marques connues ainsi:

Cabaña y Carbajal, — La Palma celebrada,
Francisco Cifuen, — Dos Hermanos, "
La Rosa, — Esmeralda,
La Inteligencia, — La Matanzas,
La Dicha, — Wadsville,
La Ingenuidad, — Rencorvell,
El Yebenes,

Les Principes sont de la marque "Vapor." Les cigares ci-dessus mentionnés, ajoutés à ceux de premières qualités que l'on trouve toujours en magasin, est ce qui de plus beau et grande assortiment en quelque ville.

Les consommateurs et amateurs, les détaillaneurs de la ville et de la campagne, trouveront une belle occasion de se pourvoir d'excellents cigares.

E. JOHNS, 110, Poydras.
99 jan Propriétaire du théâtre Américain.

LE soussigné offre à vendre—les nouveaux vins restans de 1er. rang, par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille:

100 barils Vin de Porte (limitation de Bordeaux); 50 barils vin de Médoc (limite de Bordeaux) supérieure vin de Bordeaux à bon marché; 40 barils vin blanc; 100 barils vin de Bordeaux à 70 fin supérieur sucrettes; en demi marsannay; vins ordinaires avec du Capelle, 100 pièces vin rouge; 25 demi marsannay fromagère; 10 pipes cognac 3 à 5 étoiles; 50 barils whisky, à vendre par

F. LONGIS,
2 mars No. 116, rue Royale.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par LOISON & FROST, 31, rue de Chartres.

Moutarde brune fraiche et garantie pure;
Dite dite en bouteilles;
Dite dite en demi-bouteilles.

Sont de bonne qualité, et supérieures.

Epices en poudre, fraiches, et en cotisset;
Sel de table, fraiche, et garantie pure;
Extraction complète, qualité supérieure;
Huiles grasse, rouge, couleur, consistance;
Bleu de Prusse, Bleu de Paris, Bleu d'outremer;
Cassonade pour dames, chaise cachemire, satin, Pékin, &c.;
Mantelets, manches et fichus, cravates, &c. pour la saison.

LORNE & FROST,
6 jan 26, rue de Chartres.

### CIGARES.

CIGARES FRAICHES DE TABAC de la Havane, manufacturés à Cabañas, et marqués de la marque de W. DINN,
16 fev 11, Commerce.

TOILE forte—En grand assortiment, à vendre par
24 fev FIRST & BOSTON, 30 Magasins.

### HUILE D'OLIVE.

HUILE d'Olive supérieure—230 paniers de 12 carafes chacun bouteilles, des meilleures marques nouvelle importation, à vendre par
LORILLARD & Co.,
Encoignure Royale et Dauphine.

RHUM de Fleurs d'Orange—100 caisses de diverses dimensions, à vendre par
LORILLARD & Co.,
Encoignure Royale et Dauphine.

VIN de Champagne—100 caisses en deux pièces, du meilleur crû de la maison Chandon, venant du Havre, marque de la Cie, que directement de propriétaire à Epernay, à vendre par
LORILLARD & Co.,
Encoignure Royale et Dauphine.

CHANDELLES—60 caisses ; bandelles de composition C à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
7 m 92 Tchoupitoulas.

SAVON—25 caisses, nouvel article, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.,
7 m 93 Tchoupitoulas.

AMIDON—100 caisses de la marque Schutenburg, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
7 m 94 Tchoupitoulas.

CORDES D'EMBALLAGE—414 rouleaux à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.,
7 m 93, Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX—No. 3, en barriles et demi barriles, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
7 mars Encoignure Magasins et Lafayette.

BLANC de Baleine—De New Bedford assorti à vendre par
J. W STANTON & Co,
7 mars Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE de Blanc de Baleine—Feuille d'hiver, blanchie, à vendre par
J. W STANTON & Co,
7 mars Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE de Sperme blanchie—Pour l'hiver, excellent article, garanti sous tous les rapports, à vendre par
J. W STANTON & Co,
7 mars Encoignure Magasins et Lafayette.

CLOUS—Assortie de la manufacture de Fall river, à vendre par
J. W. STANTON & Co.,
7 mars Encoignure Magasins et Lafayette.

COGNAC—4e preuve, de la marque J. J. Dupuy, en demi pipes, et de la marque de Paigle en quarts de pipes; le tout sous la clé de la Douane, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
7 m Nos 17 & 19, rue St Louis

HUILE de Baleine—1000 gallons blanchie, d'hiver et d'automne, en barils et en barriques; à vendre par
7 mars WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée

CHANDELLES—600 caisses blanc de baleine, New C Bedford, à vendre par
7 m Wm. FROST & Co. 26, Vieille Levée

HUILE—45 barils huile d'olive, blanchie, à vendre par
7 m WM. FROST & Co.
29 Vieille Levée

HUILE pour Tanneurs—90 bls. huile supérieure, à vendre par
7 m WM. FROST & Co.
28 Vieille Levée

HUILE—10,000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver en barils et en bloc blanchie et magasin et à vendre par
7 m Wm. FROST & Co, 26 Vieille Levée

LAINES—10 balles Laines de Canton, 4/4 et 7/8, en dé L débarquement du navire Octambus, en magasin et à vendre par
7 m WM. FROST & Co,
26 Vieille Levée

COGNAC Champagne de la marque Castelleu, en demi et quarts de pipes et de la marque Godard, en quarts de pipes; le tout ayant droit au drawback; à vendre par
E ROCHEREAU & Co.
7 mars 17 et 19 St Louis

CAPS A L'HUILE, Champignons—petite pois et sardines à l'huile en boites et demi boites, en débarquement du navire Talma, et à vendre par
7 fev CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

EN magasin et à vendre par le soussigné, les marchandises ci-après désignées, savoir:

Le reste et après avant droit au drawback: 30 demi pipes eau de vie, 4me preuve, de J. J. Dupuy; 1700 caisses vin rouge St. Julien; 600 bouteilles vin rouge; 300 barils vin blanc Sauterne et Barsac; 25 barils vinaigre de vin blanc; 1000 boites sardines; 60 caisses trans au jus, petite friture, etc. etc.
CHARLES DUFOUR,
4 jan 11 Conti

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par
15 fev CHS. DUFOUR, 11 Conti

SUCRE—39 boucauts bons et belle qualité en magasin et à vendre par
26 fev A. GORDON, WYLIE & Co, 92 Bienville.

TRAITES sur N York, à vendre par
MERLE, BEVILLE & Co,
6 fev 79 Tchoupitoulas.

CIGARES HAVANE—25 milliers cigares de la Havane en débarquement de brick Uncas, comprenant des Regalias, Cazadores, Milicos, Tobacos, Damas, Cazadores et autres marques assorties, à vendre par
4 déc—20 V QUADRAS, rue des Chartres

BARILLETS—200 barillets de 10, 6 et 4 gallons, cerclés en fer, en magasin et à vendre par
7 mars WM. FROST & COOLIDGE,
26 et 28 Gravier.

SALERATUS en Couperose—En barriques, barils et balles à vendre par
7 mars HARVEY & COOLIDGE,
26 et 28, Gravier.

POUDRE—50 sous pointes de flacons à vendre en magasin par
7 mars HARVEY & COOLIDGE
26 et 28 Gravier

MORUE—10 tambours, blanche, de qualité, 30 demi ditto, en magasin et à vendre par
7 mars HARVEY & COOLIDGE,
26 et 28 Gravier

Le débarquement du navire Severn, de Havre, et à vendre par le soussigné.
6 caisses Jambon,
2 do boîtes de Verts,
1 do Cèpes à la provençale,
AUGUSTE MOLIER,
6 mars—6 90 St Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—160 caisses en débarquement des navires Megantic et Martha, à vendre par
R G MORRIS,
6 m 12 Commune

SARDINES à l'huile—4000 boites et demi boites, de la marque bien connue Gaillon, à vendre à des prix modérés par
AUGTE. MOLIER,
6 m 90 St. Louis

VERDET—20 cuissons, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
6 m 74 Camp

VINAIGRE—70 Lards, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
6 m 74 Camp

EAU DE VIE—4 demi et un quart de vie Dunois, 4me preuves, à St Dupuy, 15 quarts de pipes eau de vie de première qualité, à vendre par
7 mars FOSDICK & BRO. 74 Camp

GENIEVRE—25 pipes genièvre marque de cygne, à vendre par
7 mars FOSDICK & BRO.
74 Camp

MADERE &c.—10 quarts vin d'Oporto, 7 de vin de Madère, 14 demi pipes do. à vendre directement par
7 mars FOSDICK & BRO.
74 Camp

BAITES sur la Havane, à vendre par
7 mars J. M LAFEVRE, 30 St Louis

TABAC de Cuba cape et tripe, à vendre par
7 mars J M LAFEVRE, 30 St Louis

MERINOS noir pour redingottes—40 pièces beau mérinos noir pour redingottes, à vendre par
D. S MACARTY.

CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
1 mars 17 et 19, St Louis

CAFE de la Havane et de St. Jago, à vendre par
REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

SUCRE de la Havane, en caisses, excellente qualité jaune, que l'on offre à vendre à un prix raisonnable par
REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

POUDRE de Eden Park Mills en barillets, demi do et quart do, en quantités à la convenance des acheteurs, garantie de qualité égale aux meilleures marques offertes en la ville actuellement, à vendre par
1 mars REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

CUIRS à semelles—Faits dans le pays, d'excellente qualité, à vendre par
4 mars REYNAUD & FALLON,
34 Tchoupitoulas

PAPIER à lettres français, velin fin, pour les postes d'Europe, en caisses de 40 rames, à vendre par
REYNAUD & FALLON,
34 Tchoupitoulas

CIGARES de différentes marques, importés de la Havane, en magasin et à vendre par
REYNAUD & FALLON,
34 Tchoupitoulas

TABAC en feuilles, de Cuba—Un cargo en et quelques balots, à vendre pour clôre une facture, par
REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

COTONNADES—10 caisses de Methuen, à vendre par
7 m FROST & Co, 26, Vieille Levée

PAPIER FLEURETTE—Convenable au marché mexicain, en petites quantités, venant d'être reçu et à vendre par
REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

CAFE MOKA—12,500 lbs. café Rio, chargement de nos navires Ariost et Horace, en débarquement et en magasin, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.
GEO GREEN & BRO 61 Bienville

RHUM de la Nlle. Orléans, nouvellement en mains, à vendre par
GORDON, WYLIE & Co
26 fev 52 Bienville

RHUM de la Nlle. Orléans, nouvellement en mains, à vendre par
GORDON, WYLIE & Co
26 fev 52 Bienville

CIDRE—50 barriques Newark, à vendre par
7 mars FOSDICK & BRO, 74 Camp

LE soussigné offre en vente les articles suivans: 400,000 cigares de la Havane supérieure, Regalia, Imperiales, Cazanas, Cazadores, Panetelas, Bayonesas Militr, Damas, Principes d'une excellente marque; 90 balles tabac en feuille, tripes et capes, Vuelta de Abajo; 80 doux cassa minérales de Kessenger; 180 doux Hock supérieur 1836, 35 et 37; 50 doux Madère vieux; 40 paniers champagne Mayolens; 20 de Clausel; 200 barils whisky; 100 de Margaux; 40 de Sauterne; 4 de liqueurs assorties superfines; 60 de fines; 50 paniers anisette superfine; 40 de Kirsch; 100 paniers huile d'olive.
E. JOHNS, 110 Poydras

COUTIL D'ETE—Par les derniers arrivages nous avons reçu plusieurs caisses coutil français; ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pour été, que nous offrons vendre à des prix réduits.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magasins

MOUCHOIRS Batiste—Les soussignés donnent réduire leur stock de mouchoirs batiste, les vendront à prix coûtant, en lots à la convenance des acheteurs.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magasins

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux soie noire de Paris—Canaud—4 caisses chapeaux gris pou ras et castor, qu'il prendront bonne composition pour clôre une facture, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
26 fev 21 Magasins

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron, de la plantation du soussigné, après la mort de son commandeur, ROBERT BURTON, maître chauffeur, âgé d'environ 26 ans, d'une taille moyenne, sauf et bien fait, parlant anglais et français, quoiqu'il est aux environs de Carrollton ou dans la ville immédiatement.

La récompense ci-dessus sera payée pour l'arrestation et la logement dans une geole, dudit maître par W. J Montgomery.
8 mars—8 on 9 J

P A HOST.

GRAINES DE JARDINAGE ET GRAINES DE FLEUR.

Garantie de la Récolte de 1844.

Le soussigné vient de recevoir par la barque Robert Morris, (Mitchell) bite, un grand assortiment de graines de jardinage de toutes sortes, arrivé du Nord, ce qui, ajouté à son stock en main, forme le plus grand assortiment de toutes espèces pour le printemps.

NB—Les graines sont à commissions, planteurs, jardiniers et marchands au détail trouveront avantage à faire leur livre, en en payant par douzaine et en boîtes de 25 à 50 cents pièce, au plus bas prix de la ville.

20 fev WM. DINN, 11 Commune.

### AU MAGASIN FASHONABLE.

Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.

MDEVILLE LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitues et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, de Havre, un bel assortiment de marchandises fraîches convenable pour le printemps, comprenant les articles ci-après, savoir:

### POUR HABITS ET REDINGOTTES.

Mérinos noir, laine cachemire, de extra finesse de diverses nuances; drap d'été, nouvel article, cachemirette quelité supérieure.

### POUR PANTALONS.

Mérinos noir, uni, de gros grains, de fantaisie, de à raies; casimir d'été, laine doux à carreaux et à rayures diverses nuances et dessins très variés.

### POUR GILETS.

Etoffe piqué blanc, de couleur, article nouveau, à carreaux, raies et chines; Velours de laine, cachemire été.

Coutil, de toile blanc, à raies, à carreaux, de couleur, de pantalons, batiste noir et couleur, article nouveau, qualités supérieures aux meilleurs; goût, et des mieux choisis.

N. B.—Ils se chargent par les premiers arrivages la balance du fonds marchandises de printemps et été, qui ne leur seront connu dans à ce jour, sont par leur grande vente, assurés par la supériorité de leur qualité. Ainsi qu'un bel assortiment de chapeaux, vérifié bien Pinaud.
6 mars

A VENDRE, en dédommagement du navire Concord, de Boston,
100 caisses cartons à Peau-de-vie,
50 caisses cartons à l'eau-de-vie,
50 do fruits do,
50 barils de 30 et 20 gallons, vieille eau-de-vie Cognac champagne,
24 barriques vin rouge,
25 barils vin blanc sec,
60,000 bouchons superfins et longs,
3 vendre par
FOUCET FILS,
6 mars 14 rue Royale


## CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Mars 1845.

SONT invités à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B
Bénager,
Bongenelle, Philippe
Bonnevie, Marcelin
Bonnet, David
Bigel, Levy
Bidot, Barthélemy
Bonnet, Jean (de Seuille)
Bonnet, Jacques

C
Chanval, Amand Scutin
Chaire, Eustache
Canot

D
Dechanais, Ferdinand
Dupré, Théophile
De Maigne, Jacques
Deos, Marie
Dumas, Antoine
Dubois-Devernay
Dumarest Vve.
Deschard frères
De Chaney, L.
Dubois, Casimir

E
Engelsmann, frères

F
Feuchère, Lucien
Forestier, (Mme.)

G
Guérin, Gerryeur
Guillot, Antoine
Geoffroy, Jean Baptiste
Gourjon, Florent
Grégo
Garrout, Adrien

H
Huber, Jean
Herber Jean
Harbaut, Vital

Jourdan Honoré Théodore
Jourdan Antoine Luc.

Le chirurgien-interne M. Cousinat de France, ehide chirurgien Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

J
Johnson, Jacob
Jambon, Etienne

K
Kirch, Jean Michel

L
Lonigues, Etienne
Lamarque, Jean
Lemoine, Eugène

M
Michel, Jean
Mallet, Xavier
Massieu, Guillaume
Martel fil Barthélemy

N
Naglet, ainé, St. Hilaire

P
Pouffiet, Charles
Perret, Louis
Pigé, Antoine
Perrodin, François
Peter Christ
Parisière, François

R
Rouget, Adelaïde (Mme)
Richard, Auguste

S
Sébastien,
Segury, Charles
Selvey, Philibert
Sanguinetti,
Senant,
Schlim,

T
Trouvelet

V et W
Vandegrift, époux
Vergès François
Vidiers Pierre
Vernet, Auguste

Tous ceux qui ont des affaires à régler avec les héritiers de feu Jean Baptiste Lacoste, ancien habitant de la Nouvelle-Orléans, sont invités à se présenter à l'étude du soussigné, rue Royale, entre Conti et Bienville, pour y produire leurs titres de créances et prendre connaissance de l'état de la succession.

Les personnes suivantes ont leurs enfans dans l'Institution Louisianaise.

Hon. A. Mercier de la Cour Supérieure,
H. Spedden Esq.
J. A. Livaudais Esq.
Samuel St. Hart Esq.
C. Lamarque Esq.
H. Darrik Esq.
Beauregard Esq.
K. Flagg Esq.
John Townsend Esq.
A. Gualdier Esq.
John Walker Esq.
F. Theard Esq.

John Laulese Esq.
W. H. Elkins Esq.
H. Benson Esq.
J. P. Nolan Esq.
Engelheim Esq.
T. Duff Esq.
E. Lalonde Esq.
B. M. Cyr Esq.
T. Theard Esq.
P. Ducongé Esq.
Auguste Lapouyade.
T. Lartigue &c. &c.

ETUDES.

Lecture, Ecriture, Orthographe, Arithmétique, Mathématiques, Histoire de la religion, Histoire générale, Mythologie.

LANGUES.

Français, Anglais, Espagnol, Latin, Grec.

ARTS D'AGREMENT.

Musique, Dessin, Danse, Escrime.

CONDITIONS.

Les externes pour le Français, l'Anglais et l'Espagnol paient six piastres par mois, les dans possédant autres quatre, les autres trois. Une double rétribution est payée pour les pour chacune des autres langues, ainsi que pour le dessin.

Les professeurs attachés journellement à cet établissement sont au nombre de six. La langue Anglaise est exclusivement parlée depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi.

Le 1er—26

## ACADEMIE MODERNE,

DIRIGE PAR
J. DE PALOS,
Professeur de langues modernes;
No. 191, rue de la Douane.

CETTE institution, consacrée à l'enseignement des jeunes gens qui se destinent au commerce, appelle l'attention des parens.

Le trait distinctif de cet établissement est le soin apporté à l'enseignement des langues modernes, l'anglaise, l'espagnole et l'allemande, qu'il se propose d'enseigner de manière à ce que les élèves, sans sortir de leur parloir, puissent converser facilement dans ces langues vivantes sont de sûrs garans des plus heureux résultats.

Les professeurs sont:

J. de Palos, Principal.
W. Bailey, pour l'anglais et les branches d'une éducation commerciale anglaise.
Louis Teilhard, professeur de français, de littérature, de l'Institution sera ouverte toute l'année. Les élèves seront admis par trimestre. Le prix de la pension sera payé par mois, d'avance. On trouvera des prospectus à l'académie, No. 191 rue de la Douane et chez les principaux libraires de cette ville.

J. de Palos, professeur de langues modernes, annonce aux négocians et aux jeunes gens qui se destinent au commerce, qu'il continue ses classes pour l'enseignement de l'anglais, du français et de l'espagnol, au dessous de No. 191 rue de la Douane. Sa méthode, fondée entièrement sur l'observation des lois de la nature, rejette l'emploi des dictionnaires et grammaires et dispense l'élève de la nécessité d'apprendre par cœur des règles et des phrases toutes faites. Bonnes sur une expérience raisonnée le sept mai, cette méthode repose sur les vrais élémens du succès, et peut en quelques mois garantir à ses élèves l'avantage d'employer.

J. S DE PALOS,
Professeur de langues modernes
99 janv No 191, rue de la Douane.

## INSTITUTION LOUISIANAISE,

DIRIGEE PAR
R. PEDARRE,
BACHELIER ES-LETTRES ET ES-SCIENCES,
Rue des Remparts No. 71,
Entre Bienville et Dumaine.

SATISFAIT des succès qu'il obtient chaque jour, et fier de la confiance illimitée que le public éclairé ne cesse de lui accorder depuis trente ans, Directeur a de fait un grand pas de plus dans la carrière, dans l'intérêt de ses élèves, les personnes qui veulent juger par elles mêmes du charme et de l'activité que le travail des professeurs donne à cette institution. Dans cette institution, on trouve point des divers privilégiés tel, sans agissant, tous sont un encouragement, aussi n'est étranger à l'empressement commun, le valeur de la vie, le vouquent d'aujourd'hui, un examen qui a lieu chaque jeudi qui, en présence des bulletins de quinzaine prouve que le chef de cet établissement a connu les jeunes gens, et qu'il a trouvé le moyen d'exciter leur émulation sans avoir recours à la verge. Le principal se croira dignement dédommagé de ses activités par les progrès des élèves, si les parens daignent honorer de leur présence, des séances qui n'auront rien d'ordinaire ni d'uniforme.

Les personnes suivantes ont leurs enfans dans l'Institution Louisianaise.

Hon. A. Mercier de la Cour Supérieure,
H. Spedden Esq.
J. A. Livaudais Esq.
Samuel St. Hart Esq.
C. Lamarque Esq.
H. Darrik Esq.
Beauregard Esq.
K. Flagg Esq.
John Townsend Esq.
A. Gualdier Esq.
John Walker Esq.
F. Theard Esq.

John Laulese Esq.
W. H. Elkins Esq.
H. Benson Esq.
J. P. Nolan Esq.
Engelheim Esq.
T. Duff Esq.
E. Lalonde Esq.
B. M. Cyr Esq.
T. Theard Esq.
P. Ducongé Esq.
Auguste Lapouyade.
T. Lartigue &c. &c.

## INSTITUTION JEFFERSON

DIRIGEE PAR M. LORD.

LE Principal de cet établissement a l'honneur d'informer les Pères de famille et le public en général, qu'il vient de transporter son Institution, ci-devant passage de la Bourse, dans la rue Bourbon, No. 97, entre les rues Bienville et Dumaine, dans le local occupé par l'Institution des Demoiselles Bellocq.

Les réparations qu'a subies cette nouvelle maison, et les améliorations importantes qui y ont eu lieu, ajoutées à ses dimensions spacieuses, font espérer que les élèves y seront parfaitement bien. Le Principal de l'Institution (toujours désigné sous le nom de *Jefferson*), secondé d'un personnel qui a chaleureux au zèle patriotique, ne reconnaît aucun autre but que celui de mériter de plus en plus la confiance.

19 fev—20

## ARCHANDISES RICHES ET NOUVELLES DE PRINTEMPS.

### C. Yve, Jr.,

No. 13, rue de Chartres—Nouvelle-Orléans,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand et superbe assortiment de marchandises fraîches, nouvelles et particulières de ses marchands de cette ville et de la campagne est appelée.—Son assortiment consiste en partie des articules suivans:

Jaconet et organdie en couleurs,
Baissorine couleurs riches,
Barège de Paris, nouveau genre,
Mousseline de laine pour robes, rayée et écossaise,
Eden tartisan,
Désinde et guingham,
Indiennes françaises, nouveaux dessins,
Mouchoirs batiste, nouveaux genres,
Gros de Suisse et soie d'Italie, noir et nuit bien,
Satin blanc, noir et couleur,
Rubans en chapeau et florence pour bonnets,
Robes en mousseline Suisse brodée, pour soirées.

RUBANS

Rubans pour bonnets et chapeaux, en satin et taffetas, nouveau genre.

Aussi—Un grand assortiment de parasols et marquises, châles et mouchoirs de batiste, gants de tout genre et quelques pièces de toile en coton.

Aussi—Un grand assortiment de jaconet et mousseline cerclée, tulle d'irlande, bobinet blanc et noir de toutes qualités, dentelles de fil et imitation; et un assortiment d'articles variés et particuliers à la maison et aux Dames de la ville. Les personnes qui désirent employer des ouvrières et ouvrières—ou bien des domestiques, de l'un ou l'autre sexe, s'adresser au No. 24, rue Jefferson, de 10 heures à 3 1/2, et de 4 à 6.

6 fev—97

## CHAMPAGNE, Vermicelli et macaroni—600 panier Champagne, vermicelli et macaroni, à vendre par
4 fev AUGTE MOLIER, 90 St Louis

BOUCHONS pointus et non pointus—800,000 bouchons pointus et non pointus, à vendre par
AUGT. MOLIER, 90 St Louis
4 fev

VINAIGRE blanc à vendre par
4 fev AUGT. MOLIER, 90, St Louis

HUILE d'olive de la marque Flaginol à vendre par
4 fev AUGTE. MOLIER, 90 St Louis

COUVERTURES de trois points, très lourdes, à vendre à bon marché pour clore une consignation par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
1 fev 17 et 19, rue St Louis

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Palma, des Sables d'Olonne, 300 barriques vin rouge pour famille, 25 tierçons vin blanc Sauterne, à vendre par
10 fev F. LONGIS, 116 Royale.

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivant les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille, 80 barils vin de Madère, 180 barils vin de Porto 10 pipes vieux Madère, 40 pipes vieux Malaga, 20 pipes vin ordinaire de Bordeaux, 100 caisses absynthe,